

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 NOVEMBRE 2019 A 17h00**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 17H00, sous la présidence de Madame Marie-Annick BOIZARD, Maire d'Allos, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Marie-Annick BOIZARD (Maire), Danielle GUIRAND, Sylvain BARBOTIN, Philippe BIANCO, Jacques DALMASSO, Marc ELDIN, François EYFFRED, Michel LANTELME, Julien MATHERON, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER.

CONSEILLERS ABSENTS: Alberte VALLEE (pouvoir à Julien MATHERON), Guillaume POUSTIS (pouvoir à Jacques DALMASSO), Serge ZORGNOTTI (pouvoir à Marc ELDIN).

SECRETAIRE: Danielle GUIRAND

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019.**  
Les conseillers n'ayant pas reçu le Compte Rendu, le vote est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.
  
2. **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE ACCORD-CADRE ENTRETIEN VOIRIE.**  
Madame le Maire expose que la commission d'appel d'offre réunie le 28 octobre 2019 a donné un avis favorable pour signer l'accord cadre avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE. Toutefois elle a souhaité qu'une négociation soit faite sur les prix.  
Une remise de 2% a été consentie par l'entreprise ramenant le prix des travaux qui résulte du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), de 175 940.00 € HT à 172 242.12 €.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer l'Accord-Cadre à bons de commande de travaux d'entretien et réfection de voiries communales, rurales et travaux annexes.
  
3. **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE FOURNITURES DE « BOIS DECHIQUETE ».**  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer l'Accord-Cadre à bons de commande de fourniture et d'approvisionnement de bois déchiqueté pour l'alimentation de la chaudière du réseau chaleur de la commune.
  
4. **ACHAT D'UNE « SALEUSE » POUR L'ENTRETIEN VOIRIE.**  
Le Conseil Municipal, l'unanimité, suivant l'avis de la commission des travaux décide d'acheter une saleuse pour le montant de 6230 € HT.
  
5. **AVENANT AU MARCHE DE LOCATION DE MODULES DE STOCKAGE ALGECO.**  
Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prolonger par avenant le contrat de location des bungalows destinés à accueillir provisoirement les archives municipales.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 de prolongation de la durée de location des bungalows avec la société ALGECO jusqu'au 31 janvier 2020.
  
6. **TARIFS SECOURS SUR PISTES 2019/2020.**  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver, pour rémunération des prestations de secours qui seront distribuées pour la saison 2019-2020, les tarifs proposés par Val d'Allos Loisirs Développement.

## **7. TARIFS 2019/2020 POUR LE TRANSPORT PRIMAIRE EN AMBULANCE POUR LES VICTIMES D'ACCIDENTS DE SKI.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer un contrat de prestations avec la « S.A.R.L. VACCAREZZA » pour l'évacuation primaire par ambulances des victimes d'accidents de ski pour la saison 2019-2020, selon les tarifs forfaitaires et unitaires suivants:- Prise en charge des pistes au Cabinet médical : 170 Euros

- Prise en charge de la DZ au cabinet médical : 170 Euros

## **8. CONVENTION SECOURS SUR PISTES AVEC LA COMMUNE D'UVERNET-FOURS. VALLON DES AGNELIERS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention tripartite avec VAL D'ALLOS LOISIRS DEVELOPPEMENT, et la commune d'UVERNET-FOURS, pour la distribution des secours sur le domaine skiable du Val d'Allos, territoire de la Commune d'UVERNET FOURS (vallon des agneliers) pour la saison d'hiver 2019/2020

## **9. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE : CONVENTION POUR LE DEPLACEMENT DU PORTAIL D'ENTREE DE LA PROPRIETE AB 46.**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la traverse du village, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de convention pour le déplacement du portail d'entrée de la propriété VERGNES, parcelle cadastrée AB 0346. Celui-ci sera déplacé et aménagé en sortie sur le parking de La Poste.

## **10. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS : DECISION DE PRINCIPE POUR LA CESSION GRATUITE D'UN TERRAIN AU SDIS.**

Madame le Maire expose l'état des lieux du Centre de Secours d'Allos qui aujourd'hui n'offre plus que des locaux inadaptés et exigus. Cet état a été constaté par le SDISS qui s'est rendu récemment sur place et a confirmé la nécessité de créer un nouveau Centre de secours adapté aux besoins de la commune et des pompiers volontaires qui l'utilisent.

Dans ce but le Département a prévu d'apporter aux collectivités qui s'engagent dans la rénovation ou la reconstruction de leur centre de secours une somme de 600 000 € par an de 2020 à 2026.

Il revient au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe sur l'approbation d'un projet de construction d'un nouveau centre et son principe de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe de la construction d'un nouveau centre de secours à Allos ; de mettre à disposition (à charge de la commune) un terrain, de superficie suffisante, pour la construction de ce centre ; d'accepter le principe d'un autofinancement à hauteur de 30% du montant hors taxe, sachant que l'avance TVA est du fait de la commune qui sera maître d'ouvrage ; d'inscrire le projet au budget 2020 pour lancer l'opération et l'inscrire au Contrat Départemental de solidarité territoriale « Territoire de la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon Sources de Lumières ».

## **11. DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE CHEMIN COMMUNAL DANS LE VILLAGE.**

Madame le Maire expose la demande des propriétaires des parcelles cadastrées LA VILLE AB 117 et 118, de leur céder la partie du chemin communal qui sépare leurs deux propriétés, souhaitant n'en faire qu'une seule, et pouvoir vendre leurs biens plus aisément. Considérant qu'il est d'intérêt général de garder le patrimoine communal public dans son intégrité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 8 voix contre 1 et 6 abstentions décide de ne pas répondre favorablement à la demande de cession, et donc de déclassement d'une emprise du chemin communal public du centre village.

La séance est levée à 18h00.